

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : BIO-CIRCLE STAR US 4  
Mise à jour : 22.08.2024  
Date d'édition : 22.08.2024

Version (Révision) : 5.2.1 (5.2.0)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

BIO-CIRCLE STAR US 4  
Identifiant unique de formulation : G820-A0QJ-A005-108E

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

PC 35 - Produit de lavage et de nettoyage

#### Secteurs d'utilisation [SU]

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)  
Utilisations industrielles

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Bio-Circle Surface Technology AG

Rue : Aahusweg 16

Code postal/Lieu : 6403 Küssnacht am Rigi

Téléphone : 0041 41 878 1166

Télécopie : 0041 41 878 1347

Contact pour informations : [service@bio-circle.ch](mailto:service@bio-circle.ch)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 (0)442515151  
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, 145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1B ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1B ; Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05)

#### Mention d'avertissement

Danger

#### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0

#### Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : BIO-CIRCLE STAR US 4  
Mise à jour : 22.08.2024  
Date d'édition : 22.08.2024

Version (Révision) : 5.2.1 (5.2.0)

P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

### 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

MÉTASILICATE DE DISODIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119449811-37-XXXX ; N°CE : 229-912-9; N°CAS : 6834-92-0

Poids :  $\geq 10 - < 20$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 STOT SE 3 ; H335

ALCOHOLS, C10-C12, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED  $\geq 2.5$  EO/PO ; Numéro d'enregistrement REACH : (Polymer) ; N°CAS : 68154-97-2

Poids :  $\geq 5 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475104-44-XXXX ; N°CE : 203-961-6; N°CAS : 112-34-5

Poids :  $\geq 5 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319  
Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).

POTASSIUM CUMENESULFONATE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489427-24-XXXX ; N°CE : 629-764-9; N°CAS : 164524-02-1

Poids :  $\geq 1 - < 5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

SODIUM CUMENESULPHONATE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489411-37-XXXX ; N°CE : 239-854-6; N°CAS : 15763-76-5

Poids :  $\geq 1 - < 5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-0000016977-53-XXXX ; N°CAS : 164462-16-2

Poids :  $\geq 1 - < 5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290

#### Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### En cas d'inhalation

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Nom commercial du produit : BIO-CIRCLE STAR US 4  
Mise à jour : 22.08.2024  
Date d'édition : 22.08.2024

Version (Révision) : 5.2.1 (5.2.0)

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

#### **Après contact avec les yeux**

Protéger l'oeil non blessé. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

#### **En cas d'ingestion**

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

##### **Produits de combustion dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone , Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) , Oxydes de soufre

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### **5.4 Indications diverses**

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant L'eau d'extinction forme des solutions alcalines corrosives - Risque de chute! Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Utiliser un équipement de protection personnel.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Conserver le récipient bien fermé.

Nom commercial du produit : BIO-CIRCLE STAR US 4  
Mise à jour : 22.08.2024  
Date d'édition : 22.08.2024

Version (Révision) : 5.2.1 (5.2.0)

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver sous clé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre : Gel .

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5

Type de valeur limite (pays d'origine) KZGW ( CH )

Valeur limite : 15 ppm / 101 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : SSc  
Version :

Type de valeur limite (pays d'origine) MAK ( CH )

Valeur limite : 10 ppm / 67 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : SSc  
Version :

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( EC )

Valeur limite : 15 ppm / 101,2 mg/m<sup>3</sup>  
Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA ( EC )

Valeur limite : 10 ppm / 67,5 mg/m<sup>3</sup>  
Version : 20.06.2019

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

##### DNEL/DMEL

MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 1,55 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 0,74 mg/kg p.c. /jour

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Par voie orale

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 0,74 mg/kg p.c. /jour

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 6,22 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 1,49 mg/kg

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Par voie orale

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : BIO-CIRCLE STAR US 4  
Mise à jour : 22.08.2024  
Date d'édition : 22.08.2024

Version (Révision) : 5.2.1 (5.2.0)

Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 6,25 mg/kg p.c. /jour  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur limite : 101,2 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 67,5 mg/m<sup>3</sup>  
POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 0,048 mg/cm<sup>2</sup>  
SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 0,048 mg/cm<sup>2</sup>  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 6,6 mg/m<sup>3</sup>  
POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 6,6 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 68,1 mg/kg p.c. /jour  
SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 68,1 mg/kg p.c. /jour  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 3,8 mg/kg p.c. /jour  
POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 3,8 mg/kg p.c. /jour  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 0,096 mg/cm<sup>2</sup>  
SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 0,096 mg/cm<sup>2</sup>

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : BIO-CIRCLE STAR US 4  
Mise à jour : 22.08.2024  
Date d'édition : 22.08.2024

Version (Révision) : 5.2.1 (5.2.0)

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 37,4 mg/m<sup>3</sup>

POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 37,4 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 191 mg/kg p.c. /jour

SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 191 mg/kg p.c. /jour

ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 2 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local et systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur limite : 20 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur limite : 85 mg/kg p.c. /jour

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 17 mg/kg p.c. /jour

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 20 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur limite : 40 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 4 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur limite : 40 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 40 mg/m<sup>3</sup>

**PNEC**

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** BIO-CIRCLE STAR US 4  
**Mise à jour :** 22.08.2024  
**Date d'édition :** 22.08.2024

**Version (Révision) :** 5.2.1 (5.2.0)

MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Valeur limite : 7,5 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)  
Valeur limite : 7,5 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Valeur limite : 1 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)  
Valeur limite : 1000 mg/l  
2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Valeur limite : 1,1 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)  
Valeur limite : 11 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Valeur limite : 0,11 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)  
Valeur limite : 4,4 mg/kg dw  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)  
Valeur limite : 0,44 mg/kg dw  
Type de valeur limite : PNEC (Terre)  
Valeur limite : 0,32 mg/kg dw  
Type de valeur limite : PNEC (Intoxication secondaire)  
Valeur limite : 56 mg/kg denrées alimentaires  
POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Valeur limite : 0,1 mg/l  
SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Valeur limite : 0,1 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)  
Valeur limite : 1 mg/l  
POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)  
Valeur limite : 1 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Valeur limite : 0,01 mg/l  
SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Valeur limite : 0,01 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)  
Valeur limite : 0,372 mg/kg dw  
POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)  
Valeur limite : 0,372 mg/kg dw  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)  
Valeur limite : 0,0372 mg/l  
SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)  
Valeur limite : 0,0372 mg/kg dw  
Type de valeur limite : PNEC (Terre)  
Valeur limite : 0,016 mg/kg dw  
POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1  
Type de valeur limite : PNEC (Terre)  
Valeur limite : 0,016 mg/kg dw  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : BIO-CIRCLE STAR US 4  
Mise à jour : 22.08.2024  
Date d'édition : 22.08.2024

Version (Révision) : 5.2.1 (5.2.0)

Valeur limite :	100 mg/l
SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5	
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Valeur limite :	100 mg/l
ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2	
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite :	2 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite :	0,2 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur limite :	24 mg/kg dw
Type de valeur limite :	PNEC Terre, Eau douce
Valeur limite :	2,5 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

#### Protection yeux/visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

#### Protection oculaire appropriée

DIN EN 166

#### Protection de la peau

##### Protection des mains



**Modèle de gants adapté :** EN 374.

**Matériau approprié :** NBR (Caoutchouc nitrile)

**Temps de pénétration :** 480 min.

**Epaisseur du matériau des gants :** 0,4 mm.

**Remarque :** Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

#### Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

#### Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné

Type : A

#### Remarque

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

#### Remarques générales

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Ne pas porter sur soi des vêtements imprégnés du produit. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

## 8.3 Indications diverses



Nom commercial du produit : BIO-CIRCLE STAR US 4  
Mise à jour : 22.08.2024  
Date d'édition : 22.08.2024

Version (Révision) : 5.2.1 (5.2.0)

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique : Liquide

Couleur : translucide

#### Odeur

sans odeur

#### Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation :	( 1013 hPa )		non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	( 1013 hPa )	env.	95 °C	
Point éclair :			négligeable	DIN EN ISO 13736
Température d'auto-inflammation :			négligeable	
Inflammabilité :			non inflammable	
Limite inférieure d'explosivité :			négligeable	
Limite supérieure d'explosivité :			négligeable	
Densité :	( 20 °C )	env.	1,09	g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau :	( 20 °C )			Pds %
pH :	( 20 °C )		13 - 14	
Viscosité cinématique :	( 20 °C )	<	30	mm <sup>2</sup> /s
Densité de vapeur relative :	( 20 °C )		non déterminé	
Teneur en COV maximale (CE) :			0	Pds %
Teneur en COV maximale (Suisse) :			5	Pds %
Teneur en COV imposable (Suisse) :			5	Pds %
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :			Les critères SGH/CLP ne sont pas satisfa	

### 9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Acide

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

Nom commercial du produit : BIO-CIRCLE STAR US 4  
Mise à jour : 22.08.2024  
Date d'édition : 22.08.2024

Version (Révision) : 5.2.1 (5.2.0)

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( ALCOHOLS, C10-C12, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED >= 2.5 EO/PO ; N°CAS : 68154-97-2 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 423
Paramètre :	DL50 ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 4000 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 7000 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 7000 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Souris
Dose efficace :	770 - 820 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1152 - 1349 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Souris
Dose efficace :	5530 mg/kg
Méthode :	OCDE 401

##### Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Dermique
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 4000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	DL50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )
Voie d'exposition :	Dermique

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : BIO-CIRCLE STAR US 4  
Mise à jour : 22.08.2024  
Date d'édition : 22.08.2024

Version (Révision) : 5.2.1 (5.2.0)

Espèce : Lapin  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Méthode : OCDE 402  
Paramètre : DL50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Méthode : OCDE 402  
Paramètre : DL50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 5000 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : 2764 mg/kg  
Méthode : OCDE 402

### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : ATEmix  
Voie d'exposition : Inhalation (vapeur)  
Dose efficace : > 20 mg/l  
Paramètre : CL50 ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 5 mg/l  
Paramètre : CL50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2,06 mg/l  
Temps d'exposition : 4 h  
Paramètre : CL50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 6,41 mg/l  
Temps d'exposition : 232 min  
Méthode : OCDE 403  
Paramètre : CL50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 6,41 mg/l  
Temps d'exposition : 232 min  
Méthode : OCDE 403

### Corrosion

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )  
Espèce : Lapin  
Résultat : Provoque des brûlures  
Méthode : OCDE 404

Provoque de graves brûlures.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )  
Résultat : Provoque de graves lésions des yeux

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : BIO-CIRCLE STAR US 4  
Mise à jour : 22.08.2024  
Date d'édition : 22.08.2024

Version (Révision) : 5.2.1 (5.2.0)

Paramètre :	Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( ALCOHOLS, C10-C12, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED >= 2.5 EO/PO ; N°CAS : 68154-97-2 )
Espèce :	Lapin
Résultat :	Provoque une sévère irritation des yeux Reversible.
Méthode :	OCDE 405
Paramètre :	Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )
Espèce :	Lapin
Résultat :	Provoque une sévère irritation des yeux
Paramètre :	Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )
Espèce :	Lapin
Résultat :	Provoque une sévère irritation des yeux
Méthode :	OCDE 405
Paramètre :	Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( SODIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )
Espèce :	Lapin
Résultat :	Provoque une sévère irritation des yeux
Méthode :	OCDE 405

Provoque de graves lésions des yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Sensibilisation respiratoire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

#### Cancérogénité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Danger par aspiration

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### Autres effets néfastes

Peut être absorbé par la peau. Exerce un effet dégraissant sur la peau.

### Informations complémentaires

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom commercial du produit : BIO-CIRCLE STAR US 4  
Mise à jour : 22.08.2024  
Date d'édition : 22.08.2024

Version (Révision) : 5.2.1 (5.2.0)

## 12.1 Toxicité

### Toxicité aquatique

#### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	CL50 ( ALCOHOLS, C10-C12, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED >= 2.5 EO/PO ; N°CAS : 68154-97-2 )
Espèce :	Danio rerio
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 1 - 10 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	CL50 ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )
Espèce :	Danio rerio
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 110 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	Décret (UE) n° 440/2008, annexe C.1
Paramètre :	CL50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )
Espèce :	Cyprinus carpio (Carpe)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )
Espèce :	Cyprinus carpio (Carpe)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 100 mg/kg
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )
Espèce :	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	1300 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	CL50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )
Espèce :	Poisson
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	2320 mg/l
Temps d'exposition :	96 h

#### Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre :	NOEC ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace :	= 100 mg/l
Temps d'exposition :	28 D
Méthode :	OCDE 204

#### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre :	EC50 ( ALCOHOLS, C10-C12, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED >= 2.5 EO/PO ; N°CAS : 68154-97-2 )
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace :	> 1 - 10 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Méthode :	OCDE 202
Paramètre :	EC50 ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : BIO-CIRCLE STAR US 4  
Mise à jour : 22.08.2024  
Date d'édition : 22.08.2024

Version (Révision) : 5.2.1 (5.2.0)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : Décret (UE) n° 440/2008, annexe C.2  
Paramètre : EC50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Paramètre : EC50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés  
Dose efficace : 1700 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 202  
Paramètre : EC50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 202  
Paramètre : EC50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h

**Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques**

Paramètre : NOEC ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques  
Dose efficace : >= 100 mg/l  
Temps d'exposition : 21 D  
Méthode : Décret (UE) n° 440/2008, annexe C.20

**Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries**

Paramètre : ErC50 ( ALCOHOLS, C10-C12, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED >= 2.5 EO/PO ; N°CAS : 68154-97-2 )  
Espèce : Selenastrum capricornutum  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries  
Dose efficace : > 1 - 10 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : Décret (UE) n° 440/2008, annexe C.3  
Paramètre : EC50 ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )  
Espèce : Scenedesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries  
Dose efficace : > 200 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Paramètre : EC50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )  
Espèce : Scenedesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries  
Dose efficace : 207 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : DIN 38412 / partie 9  
Paramètre : EC50 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : BIO-CIRCLE STAR US 4  
Mise à jour : 22.08.2024  
Date d'édition : 22.08.2024

Version (Révision) : 5.2.1 (5.2.0)

Espèce : *Scenedesmus subspicatus*  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 201  
Paramètre : EC50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )  
Espèce : *Desmodesmus subspicatus*  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Paramètre : EC50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )  
Espèce : *Desmodesmus subspicatus*  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h

### Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries

Paramètre : NOEC ( ALCOHOLS, C10-C12, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED >= 2.5 EO/PO ; N°CAS : 68154-97-2 )  
Espèce : *Selenastrum capricornutum*  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries  
Dose efficace : 1,7 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : Décret (UE) n° 440/2008, annexe C.3

### Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EC50 ( MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0 )  
Espèce : Toxicité sur les microorganismes  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 3 h  
Paramètre : EC50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )  
Espèce : Toxicité sur les microorganismes  
Dose efficace : > 1000 mg/l  
Temps d'exposition : 3 h  
Paramètre : EC50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )  
Espèce : Toxicité sur les microorganismes  
Dose efficace : > 1000 mg/l  
Paramètre : EC10 ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )  
Espèce : Toxicité sur les microorganismes  
Dose efficace : > 1995 mg/l  
Temps d'exposition : 30 min

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Biodégradation

Paramètre : Biodégradation ( ALCOHOLS, C10-C12, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED >= 2.5 EO/PO ; N°CAS : 68154-97-2 )  
Inoculum : Biodégradation  
Paramètres d'évaluation : Aérobie  
Taux de décomposition : > 60 %  
Durée du test : 28 D  
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).  
Méthode : OCDE 301B  
Paramètre : DBO (% de DThO) ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )  
Inoculum : Degré de dégradabilité  
Paramètres d'évaluation : Aérobie  
Taux de décomposition : > 80 - 90 %  
Durée du test : 28 D  
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : BIO-CIRCLE STAR US 4  
Mise à jour : 22.08.2024  
Date d'édition : 22.08.2024

Version (Révision) : 5.2.1 (5.2.0)

Méthode :	OCDE 301F
Paramètre :	Diminution du COD ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRINATRIUMSALT IN WATER ; N°CAS : 164462-16-2 )
Inoculum :	Degré de dégradabilité
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Taux de décomposition :	> 90 - 100 %
Durée du test :	28 D
Méthode :	OCDE 301F
Paramètre :	Biodégradation ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )
Inoculum :	Biodégradation
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Taux de décomposition :	99,8 %
Durée du test :	28 D
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OCDE 301B
Paramètre :	Biodégradation ( SODIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )
Inoculum :	Biodégradation
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Taux de décomposition :	99,8 %
Durée du test :	28 D
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OCDE 301B
Paramètre :	DBO (% de DCO) ( 2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5 )
Inoculum :	Biodégradation
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Taux de décomposition :	95 %
Durée du test :	28 D
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OCDE 301C

Ne contient pas des AOX selon la formulation L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

## 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## 12.8 Autres informations écotoxicologiques

Après neutralisation, une réduction de l'effet nocif ne peut être constatée.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (OLED) RS 814.600.**

Avant utilisation conforme

Code de déchet selon les listes de mouvements de déchets

07 06 01S (Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses)



# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : BIO-CIRCLE STAR US 4  
Mise à jour : 22.08.2024  
Date d'édition : 22.08.2024

Version (Révision) : 5.2.1 (5.2.0)

20 01 29S (Détergents contenant des substances dangereuses)

### Autres recommandations de traitement des déchets

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat (Eau (avec détergent)). Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### 13.2 Informations complémentaires

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à VVEA.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

UN 1760

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. ( TRIOXOSILICATE DE DISODIUM )

#### Transport maritime (IMDG)

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. ( DISODIUM TRIOXOSILICATE )

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. ( DISODIUM TRIOXOSILICATE )

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 8  
Code de classification : C9  
Danger n° (code Kemler) : 80  
Code de restriction en tunnel : E  
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1  
Étiquette de danger :



8

#### Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 8  
Numéro EmS : F-A / S-B  
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1  
Étiquette de danger :



8

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 8  
Dispositions particulières : E 1  
Étiquette de danger :



8

### 14.4 Groupe d'emballage

III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : BIO-CIRCLE STAR US 4  
Mise à jour : 22.08.2024  
Date d'édition : 22.08.2024

Version (Révision) : 5.2.1 (5.2.0)

Transport maritime (IMDG) : Non  
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 55, 75

##### Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).  
Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

##### Autres réglementations (UE)

##### Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

5 - 15 % agents de surface non ioniques  
5 - 15 % agents de surface anioniques

##### Directives nationales

##### Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Suisse

Ordonnance sur les produits chimiques, OChim (SR 813.11)  
Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim (SR 814.81)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

01. Identificateur de produit · 11. Toxicité orale aiguë - Mélanges · 11. Toxicité dermique aiguë - Mélanges · 11. Toxicité inhalatrice aiguë - Mélanges

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
AOX : composés organiques halogénés adsorbables  
AwSV: Ordonnance allemande sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau  
CAS : Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)  
CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)  
EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets  
ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)  
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)  
IATA : Association du transport aérien international (International Air Transport Association)  
ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)  
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)  
OLED : Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets  
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : BIO-CIRCLE STAR US 4  
Mise à jour : 22.08.2024  
Date d'édition : 22.08.2024

Version (Révision) : 5.2.1 (5.2.0)

TRGS : Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses  
VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables  
COV : composé organique volatil  
VwVwS : Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau  
WGK : Classe de danger pour l'eau

## 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des substances GESTIS  
ECHA : Inventaire des classifications et des étiquetages  
ECHA : Substances pré-enregistrées  
ECHA : Substances enregistrées  
Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs  
ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques  
GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays  
UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau  
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil  
|-> RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020  
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

## 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].  
Évaluation :  
Skin Corr. 1B : Méthode de calcul.  
Eye Dam. 1 : Méthode de calcul.

## 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

## 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

## 16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.